

LETTRE INFORMATION

N° 5 / NOVEMBRE 2019



MISE EN SERVICE DE LA VOIRIE ENTRE LE CHEMIN POTIER ET LE ROND POINT DE LA RD55 LE 8 NOVEMBRE 2019

Débutés en juillet 2016, les travaux de construction du demi-diffuseur d'Arnières-sur-Iton ont été stoppés début mars 2019 à la suite de la décision de la Cour Administrative d'Appel de Douai d'annuler l'arrêté préfectoral autorisant les travaux au titre du Code de l'Environnement (Loi sur l'eau).

Les mesures conservatoires prescrites dans l'arrêté préfectoral n°DDTM/SEBF/2019/144 du 11 octobre 2019, ont cependant permis la reprise des travaux pour la finalisation de la voirie déjà construite (bretelle sud du futur demi-diffuseur).

Ainsi, la mise en service de l'infrastructure est prévue le 08 novembre 2019. Elle permettra d'améliorer la sécurité et la fluidité du trafic du chemin Potier en supprimant son carrefour actuel avec la RD55.



L'ensemble de ce secteur reste en chantier. En tant que tel, les usagers de cet itinéraire sont invités à la plus grande prudence et au respect des limitations mises en place. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre vigilance.



LES CONSÉQUENCES DE L'ANNULATION DE L'ARRÊTÉ «LOI SUR L'EAU»

Les travaux de la déviation sud-ouest d'Évreux ont débuté en 2014 à la suite de l'obtention de l'arrêté préfectoral d'autorisation au titre du Code de l'Environnement, dit arrêté loi sur l'eau, en date du 17 juin 2013. Cet arrêté fait l'objet, depuis 2014, d'un contentieux initié par l'association Evreux Nature Environnement. En première instance en 2016, le Tribunal Administratif de Rouen avait annulé partiellement cet arrêté sur des considérations techniques qui avaient été prises en compte par le maître d'ouvrage et validées par le Préfet de l'Eure. Toutefois, en appel, la

Cour Administrative d'Appel de Douai a annulé cet arrêté préfectoral autorisant les travaux. En vertu de cette décision et de l'arrêté préfectoral traduisant cet arrêt de la Cour, les travaux concernés par cette autorisation ont été suspendus début mars 2019. Il s'agit notamment de la construction des ouvrages dans la vallée de l'Iton, dont le marché de travaux venait de débuter, et de la réalisation de la partie nord du demi-diffuseur d'Arnières-sur-Iton qui était prévue en 2020. La reprise de ces travaux est soumise à l'obtention d'une nouvelle autorisation environnementale.



MISE EN ŒUVRE DE MESURES CONSERVATOIRES

Afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens ainsi que la préservation de l'environnement et de la ressource en eau, le Préfet de l'Eure a autorisé, dans son arrêté du 11 octobre 2019, la mise en œuvre de mesures conservatoires pour le chantier, le temps de l'interruption des travaux.

Parmi ces mesures, les deux bassins d'assainissement construits seront mis en service, les travaux d'évacuation de la décharge sauvage amiantée au nord du chemin Potier seront poursuivis courant 2020 et l'ouvrage (PS6) qui est aujourd'hui partiellement construit, sera terminé à partir du début de l'année 2020.

D'autres travaux, non concernés par l'autorisation annulée, se poursuivent ou pourront se poursuivre. Il s'agit de la réalisation d'aménagements paysagers, de travaux préparatoires (diagnostics de sols, diagnostics ou fouilles archéologiques, dévoiement de réseaux) et d'interventions d'entretien des emprises.



NOUVELLE AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Le nouveau dossier de demande d'autorisation environnementale est en cours d'élaboration par le maître d'ouvrage de l'opération. Un dépôt de ce dossier auprès des services instructeurs est prévu pour avril 2020. Ceci devrait permettre la tenue d'une enquête publique à la fin de l'année 2020 et l'obtention d'une nouvelle autorisation au printemps 2021 pour une reprise des travaux cette même année.

La mise en service de la déviation dans son ensemble est désormais prévue pour 2026.

La déviation Sud-Ouest d'Évreux est une opération pilotée par :
L'État, Préfet de la Région Normandie, et sous son autorité,
la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Plus d'information : www.deviation-evreux.fr

Posez vos questions à : deviation.evreux@developpement-durable.gouv.fr